

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25/08/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt cinq août à dix huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents: MM. R. PLA, C. CHAPRON, J.MALLEA, J.BALLANEDA, L.AUCHERE, N.ARNOUX, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, D.FIGUERE, G. LAFONT, X..LOUGARRE J.TUBERT, J.M.VIDAL

Secrétaire de séance: Claude CHAPRON

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

CONTRATS AGENTS

Les nouveaux rythmes scolaires ont nécessités la mise à disposition de deux agents titulaires. Mme Agnès DESHAYS actuellement à 30h/35h et Mme Mercedes MONTTOYA actuellement à 29h/35h. Afin de pouvoir assurer les nouvelles activités périscolaires les deux agents sont proposés pour passer à 35h/35h. Les deux agents ont été consultés et ont donné accepté la modification de leur temps de travail. Mr le Maire rappelle que les heures ainsi augmentées seront prises en charge à 100% par la CDC Albères Côte Vermeille. Il est nécessaire de saisir pour avis la CTP pour la modification des horaires. Mr le Maire soumet au vote ces deux changements de contrat.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

De plus, afin de respecter les quotas d'encadrement, il est nécessaire de prendre un agent supplémentaire pour assurer les NAPS pour l'école maternelle et assurer également les heures de ménage liées à l'utilisation des salles. Mr Pla propose d'embaucher Mme Lætitia MARTIN, pour une durée de 3 mois en CDD, afin d'assurer ces fonctions. Pour le bien être des enfants de maternelle, la candidature de Mme Martin s'impose naturellement puisqu'elle remplaçait de janvier à juillet 2014 , Mme Varon, Atsem, qui était en arrêt de travail et qui reprend en septembre. Là encore, le salaire de Mme Martin sera pris en charge par la CDC Albères Côte Vermeille. Mr Pla soumet au vote cette proposition.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRAVAUX TRAVERSEE DU VILLAGE

Mr le Maire informe que les travaux devraient démarrer courant dernier trimestre 2014. En effet, la CDC des Albères Côte Vermeille en charge de l'eau et de l'assainissement a déjà étudié les réseaux humides de l'avenue du Canigou et de la Méditerranée et que le Sydeel en charge des réseaux secs a également été consulté. Le 3 septembre à 9h, Mr Boyer représentant le Sivu des Aspres pour la partie voirie, se rendra en mairie pour présenter les travaux envisageables sur cette traversée. Mr Vidal sera également présent en sa qualité de Président de la commission travaux. Une réunion des divers intervenants se tiendra en mairie, en septembre , pour mettre en place un planning pour les futurs travaux.

POLICE MUNICIPALE

Mr Pla cède la parole à Mme Arnoux, présidente de la commission sécurité. Cette dernière expose à l'assemblée présente le travail fait par la commission dans le cadre de la mise en place de la participation citoyenne et précise que tout se met en place sans aucun problème. La convention signée entre la mairie, laendarmerie d'Elne et la Préfecture est à la signature des deux partenaires. Mr Pla reprend la parole, en proposant de se rapprocher de la commune de Villelongue del Monts, qui a mis en place ce même protocole. Mr le Maire, rappelle que le projet d'association avec la commune d'Elne au niveau de la police municipale est à ce

jour en stand by. En attendant, il est nécessaire de prévoir l'embauche d'un ASVP pour Ortaffa.. Mr Pla soumet au voix le recrutement d'un ASVP pour la commune.
Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

DEMOLITION DES LAVOIRS

Les travaux de démolition des anciens lavoirs sont reportés. En effet, le déplacement du poteau téléphonique initialement prévu, semble compromis en raison de contraintes techniques du terrain. Lors de la rencontre avec le Sydeel ce problème a été évoqué et il a été suggéré de profiter de la mise en discrétion des câbles téléphoniques sur l'avenue de la Méditerranée pour faire la même chose avec ceux de la rue des écoles. Mr Iemma de Orange a été informé, nous attendons leur réponse. Dans l'attente, les travaux de démolition sont retardés puisque le poteau téléphonique est tenu par un des murs des lavoirs.

ENERGIES RENOUVELABLES

Mr le Maire propose de créer une structure touristique afin de promouvoir le parc agri solaire de la commune, la viticulture et l'apiculture mais aussi tout le patrimoine de la commune. Il propose d'embaucher une personne qui sera en charge de cette structure. Avant de lancer la commune dans ce projet, Mr Pla informe qu'il existe des structures de ce genre en France et qu'il serait intéressant d'aller sur place et rassembler le maximum d'informations. Les élus présents suivent la proposition de Mr le Maire.

PLU – future ZAC et enquête publique

Le changement de communauté a eu pour conséquence le changement de SCOT pour la commune. En effet, depuis le 1er juillet 2014, Ortaffa dépend du SCOT LITTORAL SUD. Ce changement de Scot nécessite de saisir ce dernier afin d'inclure Ortaffa dans son périmètre et de demander une dérogation à ce dernier pour obtenir un amendement de l'article L222 du CU afin d'autoriser la commune à poursuivre ses projets d'urbanisation.

Concernant la future ZAC, compte tenu de la difficulté à obtenir des futurs porteurs de projets des résidences seniors des garanties solides, Mr Pla propose de lancer une ZAC pour s'assurer de la maîtrise de l'urbanisation et d'éviter toute friche urbaine à l'une des entrées du village. Mr Pla soumet au vote le choix d'un projet de ZAC pour cette zone. Les modalités de création de cette ZAC seront présentées lors d'un prochain conseil.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

FONDATION DU PATRIMOINE

Mr le Maire propose le renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine. En effet, dans le cadre de la réhabilitation du garage Salellas, la fondation pourra verser une subvention à la commune à hauteur de 15 000 euros maximum qui sera suivi par le Conseil Général pour le même montant. Cette fondation pourra également assister la commune dans toutes ses démarches d'amélioration de son patrimoine non classé.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

BEFFROI CIVIL

Le clocher civil de la commune nécessite régulièrement des interventions pour la réparation de l'horloge et l'escalier qui permet l'accès à l'horloge est en très mauvais état. Mr Pla propose de remettre en état cet escalier intérieur et propose également de mettre un escalier extérieur pour accéder du rez de chaussée au premier étage. L'assemblée présente valide ces futurs travaux.

GARAGE SALELLAS

Le lancement du marché pour la réalisation des ateliers municipaux et la réhabilitation du garage pour accueillir les futures structures communales a nécessité la réalisation d'une étude de faisabilité auprès de trois entreprises afin de vérifier que « théoriquement » le projet est cohérent avec les besoins et les moyens de la commune. Cette étude a permis de s'assurer que les besoins de la commune sont réalisables dans ce bâtiment (salle polyvalente, salle des mariages,

médiathèque et autres salles communales) et surtout de donner à la commune un estimatif des travaux à maxima. Cette étude permettra pour le futur marché de candidature pour la construction des ateliers et la réhabilitation du garage d'avoir une feuille de route.

CIMETIERE

La commune a lancé la procédure de reprise des tombes en état d'abandon déjà validée lors d'un précédent conseil municipal. Ainsi, le 30 septembre prochain à 14h00, au cimetière d'Ortaffa, seront réunies les familles concernées par ces reprises en présence d'un huissier et des élus référents. Un article a été passé dans la presse locale et la liste des familles concernées par cette procédure est affichée en Mairie et sur la porte du cimetière.

AMENAGEMENT URBAIN : AVENUES DU VALLESPYR ET DES ALBERES

En raison des problèmes récurrents de stationnement interdits sur les trottoirs, le maire propose la mise en place de garde-corps sur les deux avenues afin de garantir la sécurité des piétons mais aussi des automobilistes et des cars scolaires. L'assemblée présente valide cette proposition, seule à arrêter les stationnements interdits.

TERRAIN DE PETANQUE

Compte tenu de l'engouement des concours de pétanque tous les dimanches à Ortaffa, Mr Pla propose de réhabiliter le terrain situé à côté de l'accueil des forains, pour y accueillir les futurs concours. En effet, le terrain de pétanque actuel n'est plus aux normes et le parking des boulistes ne peut accueillir le flux de voitures. Mr Pla propose de rassembler ainsi les structures sportives dans un même lieu, créant ainsi une cohérence au sein du village et assurant la sécurité de tous. Les travaux d'aménagement seront pris en charge par la CDC des Albères Côte Vermeille pour la partie éclairage et la commune pour la partie terrassement.

CLIMATISATION ECOLE MATERNELLE

Afin de rationaliser les dépenses d'énergie de la commune et d'assurer un confort aux enfants et aux enseignants, Mr Pla propose d'installer la climatisation réversible à l'école maternelle. Une consultation auprès d'entreprises sera lancée.

RYTHMES SCOLAIRES

Le personnel et les locaux sont prêts pour accueillir les enfants aux NAPS. Les effectifs ne sont à ce jour toujours pas connus. La première semaine de la rentrée sera certainement nécessaire pour que tout se mette correctement en place.

RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Il est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts suite au nouveau mandat et de renommer les membres titulaires et suppléants en ce qui concerne les commissaires domiciliés hors commune mais payant un rôle à la commune. Il faut désigner donc deux commissaires titulaires et deux suppléants. Mr Pla propose une liste qu'il soumet au vote de l'assemblée (ci jointe)

INDEMNITES AU COMPTABLE D'ELNE

L'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor d'Elne est due chaque année. La commune doit voter chaque année le versement de cette indemnité. Mr Pla soumet au vote le paiement de cette indemnité.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL